

Impression de la question 05-00209

Type de questions QE

Ministère interrogé: PRM - Premier ministre

Question n° 05-00209 : du :date non fixée

M. Jean-Paul Lecog appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les Centres sociaux qui maillent les différents territoires de la Seine-Maritime. Ils alertent, comme 2 500 centres sociaux, sur la dégradation de leurs moyens, notamment sous le coup des effets de la forte inflation qu'ils subissent et de la stagnation de leurs financements, alors même que les besoins à couvrir sont en forte augmentation. Cette alerte s'accompagne localement d'une forte mobilisation de leurs dirigeants, salariés, adhérents et usagers. Leurs personnels attendent des revalorisations salariales non seulement amplement méritées, mais également indispensables pour résoudre le manque d'attractivité de leurs métiers qui provoque des difficultés à recruter, une instabilité des équipes, un développement de la précarité. Leurs dirigeants attendent une augmentation des financements de la part de l'État et des Départements, aux côtés de ceux des communes qui, malgré leurs propres difficultés financières, sont souvent contraintes de les abonder pour tenter de maintenir des projets et des services utiles pour leurs administrés. L'augmentation de ces financements est nécessaire pour que les Centres sociaux puissent remplir leurs missions au service du lien social, des solidarités et de la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes. Mais, en plus de ces financements complémentaires attendus, ils alertent aussi sur une complexification des procédures auxquelles ils sont soumis pour accéder à ces financements. Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) qui leur sont imposées sont censées sécuriser leur financement et mobiliser les moyens nécessaires à la bonne réalisation de leurs missions et projets. Or, ils viennent alourdir leur charge administrative et décorréler les besoins de financement de leur fonctionnement courant avec les besoins de financement de leurs actions et missions spécifiques. La multiplication des appels à projets vient s'ajouter à cette surcharge administrative. Les contraintes de gestion ainsi imposées aux Centres sociaux s'exercent par conséquent au détriment de la qualité de leurs activités, ce qui est très inquiétant au regard de l'augmentation des difficultés sociales d'un nombre croissant d'habitants, et de l'explosion du nombre de personnes en situation de grande précarité, en particulier dans la 8e circonscription de Seine-Maritime. M. Jean-Paul Lecoq appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la nécessité de créer un fonds d'urgence pour abonder les financements des Centres sociaux, mais également d'une concertation nationale, avec les représentants des Centres sociaux et ceux des collectivités locales, pour résoudre les difficultés auxquelles ils sont confrontés et ainsi assurer l'avenir de leurs missions essentielles.

Fermer